

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Isaac Bouzaglo Z"l 3 NISSAN - 8 Avr.
Ester Bitton Z"l 5 NISSAN - 10 Avr.
Bella Tova bat Dvora Z"l 6 NISSAN - 11 Avr.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté en l'honneur de **Albert Benitah**

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: Sera annoncer

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

BS"D, Vous êtes tous invités chaque matin du **Lundi au Jeudi de 9h00 à 10h00** Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner
Nouveau Cours le Dimanche Conférence - Étude avec projection par Rav Michael Edery: 9:30
Aussi on vous attend chaque soir du Lundi au Jeudi de 20:00 à 21:15 Cours de Torah pour tous les niveaux
Cours par Charles Abikhzer Lundi (KABALLA) à 20:00

1- Il est également interdit d'écouter du lachone hara. Quelqu'un tente de vous apprendre une rumeur crostillante ? Excusez-vous poliment ou changez de sujet. Ou encore mieux : expliquez pourquoi vous n'êtes pas intéressé d'entendre cela.

2- Parfois, même un « compliment » peut avoir une connotation négative. Par exemple : « Mon voisin est un grand cuisinier ! L'odeur du steak braisé inonde mon jardin chaque soir ! » Y aurait-il une critique voilée d'un mode de vie dépensier ?

3- « Oh, ne me demande pas ; je préfère ne pas parler de Marc... » Aucun lachone hara n'a été prononcé – mais il a été sous-entendu !
Remarque : Nous avons l'obligation de prévenir une personne des mauvaises intentions de quelqu'un à son

égard. Nous devons aussi en parler à toute personne susceptible d'aider la personne agressive. Par exemple, il est clair qu'il faut informer des parents que leur enfant a de mauvaises fréquentations.

Le pouvoir de la langue

Savoir contrôler sa parole est admirable. Plus encore l'est la capacité à traiter chaque personne avec amour et respect, ce qui supprime automatiquement la vision négative et fait disparaître le désir de transmettre des informations négatives. Le pouvoir destructeur des paroles négatives n'est surpassé que par le pouvoir bénéfique des paroles positives. Louer et évoquer positivement nos semblables est bénéfique pour nous-mêmes, pour la personne dont on parle et pour toute la société. (fr.chabad.org)

'Hafets 'Haïm

Rav Israël Meir Hacohen, ou Rav Israël Meir Kagan (Kagan étant l'équivalent de Cohen dans les langues slaves) est plus connu (conformément à un usage courant dans la littérature rabbinique) sous le nom du 'Hafets 'Haïm (littéralement désir de vie), du nom de son ouvrage le plus célèbre, qui traite des lois de la médisance. Le 'Hafets 'Haïm naît à Zhetel (ou Gitel), en Biélorussie, le 6 février 1838, dans une famille modeste mais érudite, puisqu'elle pourvoit elle-même à son éducation jusqu'à l'âge de dix ans. Il part ensuite approfondir ses connaissances à la Yéshiva de Vilna jusqu'à l'âge de 17 ans. En 1855/56, il s'installe à Radoun (Biélorussie) ou Radin en Hébreu et Yiddish, non loin de Vilna et de Grodno. Il se marie à cette époque. En 1862/63, il s'installe à Minsk, puis à Vilna où il gagne sa vie comme professeur de matières religieuses. En 1868/69, il prend la tête de la Yéshiva de Vachilitchok, près de Vilna. Il revient ensuite à Radin où il vit plusieurs dizaines d'années. Il fonde dans cette ville une Yéshiva et la dirige durant de nombreuses années jusqu'à ce que son expansion et son succès l'obligent à engager un Rosh Yéshiva. Il y enseigne l'éthique et le travail sur soi (moussar). En 1915, il est obligé de quitter Radin en raison de la guerre, et s'installe, avec un partie de sa Yéshiva, en Russie, à Yirout. Son premier livre, "Hafets 'Haïm" (Le désir de vie) est publié anonymement en 1873 à Vilna. Il est le premier ouvrage de lois entièrement consacré à la question de la médisance et son importance en tant qu'interdit majeur du judaïsme. Cet ouvrage aura un immense succès et fera l'objet d'éditions populaires simplifiées et abrégées jusqu'à nos jours. Il publie un complément « Chémirat HaLashone »

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Grattan, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.50

CHABBAT 6 AVRIL 2019 - 1 NISSAN - 5779



PARACHA TAZRIA

Allumage des bougies du Chabbat: 19:09
Sortie du Chabbat: 20:14



Horaire des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 5 AVRIL 2019 - 29 ADAR II - 5779

Mincha suivie d'Arvit: 18:30

CHABBAT 6 AVRIL 2019 - 1 NISSAN - 5779

Chahrit: 8:15

Cours du Rav Ronen 17:15 Mincha: 18:45

Séouda Chélichite suivie d'Arvit

ROCH HODECH NISSAN

Dimanche 7 AVRIL 2019 - 2 NISSAN - 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 19:15

Conférence-Brunch avec Rav Michael Edery: 9:30

Lundi 8 au Jeudi 11 AVRIL 2019 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 19:15

Vendredi 12 AVRIL 2019 - 7 NISSAN - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Mincha suivie d'Arvit: 18:30

Allumage des Bougies: 19:18



N'oubliez pas de remplir le formulaire "Procuration vente du 'hamets" maintenant en ligne aussi sur papier

PARACHA TAZRIA CHABBAT HAHODESCH

Lashon Hara . . La malédiction de la lèpre

Parachat Tazria

PARACHAT HAHODESCH

החלש הזה לכם ראש חדשים ראשון הוא לכם להודשי השנה



La paracha ouvre avec la Mitsva de la circoncision qui est pratiquée au huitième jour de la naissance d'un bébé. Ensuite notre paracha est entièrement consacrée aux différentes formes de la lèpre dite «Tsara'at», celle qui atteint en premier lieu les maisons, les habits, pour ensuite contaminer les hommes. Nous trouvons ensuite le processus de purification des lépreux. Nos maîtres nous révèlent que ces phénomènes sont directement liés aux fautes ayant un rapport avec la parole, et plus particulièrement avec la médisance (Lachon Harà).

Passer au moins un Chabbat

«Au huitième jour, on circondera l'excroissance de l'enfant.» (Vayikra 12, 3)
Le Midrash, pose la question : «Pourquoi l'enfant est-il circoncis le huitième jour?»

Il répond que Hachem, dans sa miséricorde, attend le moment où l'enfant a acquis un peu de force.

Une conclusion évidente s'impose alors: Hachem étant le Créateur de toute chose, Il demeure le seul habilité à fixer le moment propice de la Milah (circoncision), en l'occurrence le huitième jour. À quoi correspond le chiffre huit ?

On peut trouver une explication dans le Zohar, qui nous dévoile que l'enfant a besoin de passer au moins un Chabbat afin d'y puiser les bienfaits prodigués par « l'âme supplémentaire » qui n'apparaît que le septième jour de la semaine.

De la même façon, d'après nos Sages, lors de la création du monde toutes les créatures étaient faibles et tremblantes avant que le jour du Chabbat n'arrive, et ne leur donne toute leur vigueur.

Les scientifiques ont découvert dernièrement que le taux de coagulation du sang qui dépend d'un certain nombre de protéines créées par le foie était particulièrement faible les sept premiers jours de la vie; et qu'il remontait brusquement à son maximum le huitième jour, pour se stabiliser désormais à partir du neuvième...

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Recouvre complètement

«Et si la plaie de la lèpre a complètement tourné au blanc sur la peau, elle est pure» (Vayikra 13, 13)

Il y a une chose apparemment étonnante: du fait que l'apparition d'un poil blanc dans une lésion, de ce qu'on appelle communément lèpre (tsara'at), est un signe d'impureté, comment se fait-il que lorsque toute la peau est devenue blanche l'individu ainsi atteint devient alors pur?

D'ici nous apprenons combien est repoussant l'orgueil aux yeux d'Hachem et, au contraire, combien sont appréciées la soumission et l'humilité. Ainsi nous trouvons à propos d'Ahab, un roi d'Israël, (Rois I/21) qui avait commis maintes abominations et qui avait signé un décret d'assassinat de Nabot, qu'Hachem a mandaté Eliyahou Hanavi de lui faire savoir en Son nom : « A la place même où les chiens ont léché le sang de Nabot, ils lécheront aussi le tien. » Hachem promet aussi de susciter le malheur contre sa maison. Quelle fut la réaction d'Ahab ? Il déchira ses vêtements, se couvrit le corps d'un cilice et jeûna. Alors Hachem s'adressa à Eliyahou Hanavi : « Tu as vu comme Ahab s'est humilié devant Moi? Pour le prix de cette humilité, je ne susciterai le malheur sous son règne. »

Nous avons ici la preuve formelle qu'il y a dans la soumission une force extraordinaire qui est capable d'annuler un décret qui vient d'Hachem Lui même. Revenons à notre sujet. Il est connu que la tsara'at (la lèpre) est la conséquence directe de deux fautes : la médisance et l'assassinat. Or, quelle est la punition de l'individu qui se trouve atteint de lèpre : c'est l'isolement, afin qu'il puisse réfléchir sur la nature de la faute qui a provoqué cette lésion. Mais cette mesure de quarantaine n'intervenait que lorsque toute sa chair n'avait pas encore blanchi. La raison en est que le metsorâ, le lépreux, pouvait très bien imaginer que cette plaie était fortuite et ne pas tirer les enseignements qui s'imposaient. Alors la Torah a imposé de le reléguer hors des trois camps, afin qu'il puisse prendre conscience que cette plaie est venue directement de la main d'Hachem.

En revanche, lorsque la tsara'at recouvrait complètement l'individu, de la plante des pieds jusqu'à sa tête, il est alors certain que son cœur était brisé, de telle sorte que l'isolement n'avait plus de raison d'être. En effet, une telle personne qui est ainsi touchée ne peut imaginer un seul

instant que cet événement est accidentel ou fortuit. Il va se soumettre et s'annihiler devant Hachem comme l'a fait Ahab. C'est pourquoi la Torah décrète « koulo hafakh lavan tahor », s'il la plaie de la lèpre a complètement tourné au blanc sur la peau, elle est pure. Cela signifie que ce metsorâ, ce lépreux, n'a plus besoin d'une autre punition. Le sentiment d'humilité qu'il va ressentir lui apportera le pardon.

(Par Dr. Georges Bensoussan)

Chabbat ha'Hodech

Le Chabbat ha'Hodech est celui qui précède **Roch 'Hodech Nissan**, ou le jour de Roch 'Hodech si celui-ci est un Chabbat. C'est l'annonce du mois de Pessa'h, fête extrêmement importante qui marque la libération et l'indépendance du peuple juif.

Ce Chabbat, on sort de l'arche un séfer Torah supplémentaire, dans lequel on lit un extrait de la «paracha Bo», qui traite de la mitsva du Korban Pessah et de fixer le mois de Nissan comme le premier des mois hébraïques. Cette lecture annonce aussi la fin de la servitude en Egypte.

Coin de la Halakha - La Vente du 'Hamets

Entre Pourim et Pessa'h, il y a le grand ménage de Pessa'h. C'est un ménage très important puisqu'il va nous permettre de ne pas transgresser l'un des trois principaux interdit, à savoir de ne pas appartenir de 'Hamets chez soi, dans n'importe quel lieu nous appartenant (magasin, voiture, entreposage, etc.), de ne pas le voir, et de ne pas en profiter, par exemple posséder un restaurant 'Hamets, même si l'on veut qu'il soit réservé qu'au non-juif, où le propriétaire tirerait profit de l'argent gagné par le biais de ce restaurant.

Pour cela, nos sages ont insaturé le contrat de vente. En effet, le Rabbin de la communauté rédige un contrat de vente de 'Hamets à un non-juif, où il déclare vendre tout le 'Hamets qui appartient aux fidèles, ainsi que le 'Hamets auquel ils n'ont pas prêté attention et qui reste chez eux sans qu'ils le

sachent. Le non-juif s'engage aussi par ailleurs à lui remettre tout ce qu'il lui a vendu, après Pessa'h.

Cependant, nous savons tous qu'il est interdit pendant cette période de consommer n'importe quel aliment comportant le moindre de 'Hamets. La définition du 'Hamets: Aliment à l'état liquide ou solide, qui a pour composition un des cinq espèces interdites pendant la fête (blé, orge, avoine, seigle et épeautre) et qui aurait gonflé ou fermenté.

Les 5 céréales et Les Kitniyot

Le 'Hamets provient uniquement des **5 céréales** suivantes:

Le blé ; l'orge ; le seigle ; l'avoine ; l'épeautre

Si l'une ou l'autre de ces 5 céréales est entrée en contact avec de l'eau, et que ce contact dure un certain laps de temps, cela provoque un phénomène de fermentation qui constitue le 'Hamets.

Tout ce qui ne correspond pas à cette définition, n'est pas 'Hamets.

Par conséquent, les **KITNIYOT** ou légumineuses, comme le riz, les pois-chiches, les haricots, les petits-pois, ne sont pas 'Hamets.

Cependant, les Ashkenazim ainsi que certains Sefaradim ont la tradition de se les interdire durant Pessa'h, par crainte que des grains de céréales 'Hamets y soient mélangées.

Les personnes d'origines Ashkenazes n'ont strictement pas le droit d'en consommer, même en procédant à une Hatarat Nedarim.

Par contre, les Sefaradim qui ont l'usage de s'interdire certaines ou toutes les Kitniyot durant Pessa'h par mesure de piété et non par ignorance de la Hala'ha selon laquelle les Kitniyot sont permises à Pessa'h - peuvent interrompre cet usage au moyen d'une Hatarat Nedarim. Mais s'ils se l'interdisaient croyant que les Kitniyot sont 'Hamets, ils ne nécessitent pas de Hatarat et peuvent interrompre leur usage à leur guise.)

Si une femme Ashkenaze se marie à un Sefarade et que cette femme désire à présent se conformer à l'usage de son mari Sefarade qui consomme des Kitniyot durant Pessa'h, elle est tout à fait autorisée à le faire. Il est quand même souhaitable qu'elle procède au préalable à une Hatarat Nedarim.

Si son mari lui demande de lui cuisiner des Kitniyot, mais qu'elle désire garder l'usage de ses parents, elle a quand même le droit de lui cuisiner les Kitniyot même si elle n'en mange pas elle-même. Il en est de même pour toute personne qui s'interdit les Kitniyot à Pessa'h, il lui est malgré tout permis d'en conserver pendant Pessa'h (sans les vendre) et même d'en cuisiner pour d'autres personnes qui se les autorisent.

'Hamets inconsommable avant Pessa'h

Du 'Hamets - comme du pain, par exemple - que l'on a brûlé avant l'heure d'interdiction - par exemple 1 jour ou 2 avant Pessa'h - au point de devenir comme du charbon, il est permis de le conserver et d'en tirer profit pendant Pessa'h, car tout aliment qui n'est plus consommable par un chien, perd son statut de nourriture, et ne possède plus d'interdit à titre de 'Hamets.

Mais si pendant Pessa'h ce 'Hamets est consommable et qu'on le transforme à ce moment-là en charbon, il est interdit d'en tirer profit, car l'interdiction d'en profiter a pris effet lorsqu'il était encore consommable.

Par conséquent, il est permis d'écrire pendant 'Hol HaMo'ed Pessa'h, en utilisant une encre qui contient du 'Hamets. De même, il est permis d'utiliser un cirage à chaussures, qui contient du 'Hamets.

Potins et calomnies - Les mots qui tuent

« **Tu n'iras pas en colportant des ragots** » – Lévitique
« **La médisance tue trois personnes : celle qui la profère, celle qui l'écoute, et celle dont on parle.** » – Talmud

Alors comme ça vous savez une chose que M. A. a faite. Pas quelque chose d'incriminant, pas même de répréhensible. Et bien, à moins que vous ayez une raison contraignante, il vous est défendu de divulguer cette information. Répéter des commérages anodins est appelé *rékhillout* - et engendre souvent des conséquences négatives imprévues.

Parler des indiscretions d'autrui ou de ses défauts est encore pire ; cela s'appelle le *lachone hara* (la mauvaise langue). La calomnie sans fondements (*motsi chem ra*) est encore plus grave.

Quelqu'un tente de vous apprendre une rumeur croustillante ? Excusez-vous poliment ou changez de sujet

Les mots ont un terrible potentiel destructeur, à même de déchirer des familles et de vieilles amitiés. Heureusement, la conscience de la gravité du *lachone hara* s'est amplifiée ces dernières décennies, grâce notamment à l'influence des écrits passionnés du *'Hafets Haïm* (Rav Israël Meïr Kagan) sur ce sujet.

Visitez notre site web à www.hekhalshalom.com

Guide de Pessah et procuration vente
du 'hamets maintenant en ligne